

## ÉPREUVES

	Coefficient	Durées
<b>I - Épreuves d'admissibilité</b>		
1° Épreuves écrites obligatoires		
- Mathématiques (*)	3	2 H
- Français	3	3 H
- Anglais (*)	2	2 H
2° Épreuve technique écrite à option (1 seul choix possible) :		
- Génie électrique et informatique industrielle (GEII) (*)	6	4 H
- ou Réseaux et télécommunications (R&T) (*)	6	4 H
- ou Physique appliquée (CPGE) (*)	6	4 H
3° Épreuve écrite facultative :		
- connaissances aéronautiques	bonus	1 H
<b>II - Épreuves d'admission</b>		
1° Épreuves orales obligatoires :		
- entretien avec le jury	5	30 mn Prépa : 30 mn
- anglais	1	15 mn prépa : 20 mn

(\*) Ces épreuves sont présentées sous forme de questionnaires à choix multiples

Pour être déclaré admissible le candidat doit avoir :

1° participé à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité,

2° obtenu aux épreuves écrites d'anglais et technique à option une note au moins égale à 8 sur 20 et aux autres épreuves écrites une note au moins égale à 5 sur 20,

3° obtenu un total de points au moins égal à 140 après application des coefficients pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité

Nul candidat ne peut être déclaré admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves orales obligatoires d'admission et obtenu une note au moins égale à 8 sur 20 aux épreuves orales d'anglais et d'entretien avec le jury.

(\*) les programmes complets des épreuves de ce concours sont disponibles sur le site de l'École Nationale de l'Aviation Civile (<http://www.enac.fr/documents/concours/iessa.pdf>)

## ANNEXE

### PROGRAMME DU CONCOURS EXTERNE DES INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS DES SYSTÈMES DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

#### Admissibilité

1. Epreuves écrites obligatoires

**1.1. Mathématiques (durée : 2 heures, coefficient 3) :**

L'épreuve se présente sous forme de questionnaires à choix multiple (QCM) portant sur les mathématiques. L'épreuve repose sur le programme pédagogique national en vigueur des DUT GEII (génie électrique et informatique industrielle) et R&T (réseaux et télécommunications) et plus précisément sur les parties communes entre les thèmes 2 (Innovation par la technologie et les projets) et 3 (formation scientifique et humaine) du DUT GEU et les unités d'enseignement (UE12 - mise à niveau des compétences transversales et scientifiques, UE22 - développement des compétences transversales et scientifiques et UE32 - renforcement des compétences transversales et scientifiques) du DUT R&T.

**1.2. Français (durée : 3 heures, coefficient 3) :**

L'épreuve de français est composée d'un texte technique et éventuellement d'un panorama de presse, de la rédaction d'une note de synthèse à destination de non-spécialistes. Elle est complétée d'un questionnaire à choix multiple (QCM).

Cette épreuve doit permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à structurer sa pensée, à développer un argumentaire, à la synthèse et à la pédagogie. La maîtrise de la langue française est également évaluée.

**1.3. Anglais (durée : 2 heures, coefficient 2) :**

L'épreuve écrite de langue anglaise doit permettre d'évaluer l'étendue du vocabulaire et des connaissances grammaticales du candidat.

Cette épreuve comportera divers types d'exercices sous forme de questionnaires à choix multiple (QCM).

2. Epreuve technique écrite obligatoire à options (choix d'une seule épreuve)

L'épreuve technique obligatoire à options (GEU ou R&T) repose sur les enseignements communs à tous les DUT dans les domaines de l'informatique, de l'électronique et des réseaux. Elle ne portera donc pas sur les modules complémentaires.

Quelle que soit l'option, l'épreuve se présente sous forme de questionnaires à choix multiple (QCM).

**2.1. Génie électrique et informatique industrielle (GEII) (durée : 4 heures, coefficient 6) :**

L'épreuve repose sur le programme pédagogique national : PPN DUT GEII 2013 - thème 1 : composants, systèmes et applications.

**2.2. Réseaux et télécommunications (R&T) (durée : 4 heures, coefficient 6) :**

L'épreuve se base sur le programme pédagogique national : PPN DUT R&T 2013 - Unités d'enseignement UEII-découverte métiers, UE21- consolidation métiers, UE31 - approfondissement métiers, UE12 - mise à niveau des compétences transversales et scientifiques, UE22 - développement des compétences transversales et scientifiques et UE32 - renforcement des compétences transversales et scientifiques.

**2.3. Physique appliquée (CPGE) (durée : 4 heures, coefficient 6) :**

- programme de physique de 1<sup>ère</sup> année des classes préparatoires aux grandes écoles filière MPSI ;
- parties communes du programme de physique de 2<sup>ème</sup> année des classes préparatoires aux grandes écoles filière MP, PSI et PC ;
- programmation en langage python,

## FONCTIONS ET RÉMUNÉRATIONS

I- Pour effectuer des fonctions de maintenance, de supervision technique, d'instruction, d'installation et de développement des équipements et des systèmes dans les services de la direction de l'aviation civile de Nouvelle-Calédonie, les ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne doivent détenir :

- 1- une qualification technique délivrée, après vérification de leurs connaissances et de leurs aptitudes professionnelles, dans des conditions arrêtées par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2- une licence de personnel de maintenance et de suivi technique des systèmes de la navigation aérienne définie par un arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dont la détention n'ouvre pas droit à indemnisation.

II- Pour réaliser des tâches opérationnelles liées à la sécurité dans les services techniques des centres opérationnels de la navigation aérienne, les ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne doivent détenir cumulativement :

- 1- la qualification technique mentionnée au I 1° ainsi que la licence de personnel de maintenance et de suivi technique des systèmes de la navigation aérienne mentionné au I 2° dont la détention n'ouvre pas droit à indemnisation ;
- 2- l'autorisation d'exercice exigée par la fonction exercée et délivrée dans des conditions arrêtées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

III- Les ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne exerçant des tâches opérationnelles liées à la sécurité dans les services techniques de la direction de l'aviation civile sont astreints au suivi d'une formation continue obligatoire dont les modalités sont arrêtées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

IV- Peuvent seuls exercer les fonctions de direction de service ou de partie de service, les ingénieurs électroniciens divisionnaires des systèmes de la sécurité aérienne ou les ingénieurs électroniciens principaux des systèmes de la sécurité aérienne nommés à ce grade au moins trois ans.

Le corps des IESSA comprend trois grades : IESSA grade normal ; IESSA grade principal ; IESSA divisionnaire.

### IESSA DIVISIONNAIRE

#### Rémunération brute approximative

Fin de carrière : **793 000** FCFP

Début de carrière : **487 000** FCFP

### IESSA GRADE PRINCIPAL

#### Rémunération brute approximative

Fin de carrière : **598 000** FCFP

Début de carrière : **377 000** FCFP

### IESSA GRADE NORMAL

#### Rémunération brute approximative

Fin de carrière : **560 000** FCFP

Début de carrière : **340 000** FCFP

Stagiaire : 1<sup>ère</sup> année : 300 000 FCFP / 2<sup>ème</sup> année : 310 000 FCFP

Elève (1 an) : rémunération brute approximative : 294 000 FCFP